

Procès Verbal

Séance du 25 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de juin à 18 h 00, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Katia BOQUET, Danièle GODDYN, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Suzanne COUROUBLE, Nadège LECLERC, Véronique ROHR et Messieurs Hervé MARTIN, René THIEBAUT, Francis DELABY et Joël BARRIER.

Absent(es) / Excusé(es) : Mesdames Servane CARON et Aurélie LEVÊQUE.

Pouvoir(s) : Madame Servane CARON donne pouvoir à madame Danièle GODDYN et Madame Aurélie LEVÊQUE donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00, et demande qui souhaite être secrétaire de séance.

Monsieur Francis DELABY se propose et les membres du CCAS acceptent à l'unanimité.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 31/03/2025
- Désignation de la « Rosière »
- Mise en place d'une aide financière pour un jeune méritant
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 31/03/2025

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 31/03/2025.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 31/03/2025 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

DÉSIGNATION DE LA « ROSIÈRE 2025 »

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS désigne en tant que « Rosière » :

Chloé BEN BOULERBAH domiciliée à **MARSEILLE EN BEAUVAISIS, 2 rue du Moulin.**

Et lui attribue une aide de 250€ (Deux cent cinquante Euros).

Mademoiselle Léa TEMPIER--LEBLED devra être présente lors de la cérémonie du 14 juillet 2025

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

MISE EN PLACE D'UNE AIDE POUR UN JEUNE MÉRITANT

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS décide d'attribuer une aide financière à « jeune méritant » de la commune. Le Conseil, après délibération, décide d'attribuer l'aide à

Enzo LAURENT domicilié à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, 24 rue des Murets Blancs.

Et lui attribue une aide de 250€ (Deux cent cinquante Euros).

Monsieur Enzo LAURENT devra être présent lors de la cérémonie du 14 juillet 2025.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente demande s'il y a des questions diverses :

Aucune question n'étant formulée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18h40.

Le secrétaire de séance,

Madame la Présidente,

Monsieur Francis DELABY



Isabelle DUBUT

